ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

exercice de la profession

Question au Gouvernement n° 3238

Texte de la question

PROFESSIONS DE SANTÉ

M. le président. La parole est à M. Jean-Luc Préel, pour le groupe UDF.

M. Jean-Luc Préel. Ma question s'adresse à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité, à qui je permettrai donc encore de s'exprimer.

Mme Odette Grzegrzulka. Changez de disque !

M. Jean-Luc Préel. Notre système de santé reste performant, grâce notamment à la compétence et au dévouement des professionnels, auxquels je souhaite rendre hommage. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.)* Mais votre gestion du secteur de la santé, depuis cinq ans, madame la ministre, a été désastreuse,...

M. Franck Dhersin. Très bien !

M. Lucien Degauchy. Ils auront tout gâché !

M. Jean-Luc Préel. ... et chacun constate aujourd'hui avec inquiétude l'ampleur de la crise. Vous n'avez pas su prévoir et anticiper les difficultés, notamment en matière de démographie médicale, si bien que de nombreuses spécialités et certains secteurs du territoire connaissent aujourd'hui une pénurie de professionnels, inquiétante pour la santé de nos concitoyens.

M. Lucien Degauchy. La santé est en péril !

M. Francis Hammel. N'importe quoi !

M. Jean-Luc Préel. Vous avez surtout préféré la crise à la prévention, et c'est là mon principal reproche. Vous n'avez pas su écouter et prévoir. Vous attendez les conflits et les grèves, comme ce fut le cas, il y a quelques semaines, dans les hôpitaux et les cliniques.

Mme Odette Grzegrzulka. Souvenez-vous de votre ami « droit dans ses bottes » !

M. Jean-Luc Préel. Aujourd'hui, tous les professionnels de santé libéraux - médecins, infirmières, kinésithérapeutes, dentistes - sont désabusés, écoeurés et poussés à bout.

Un député du groupe socialiste. Arrêtez-le !

M. Jean-Luc Préel. Outre de la considération, ils demandent une juste rémunération de leur travail. Or vos relations avec tous ces professionnels sont aujourd'hui détestables, car vous ne les avez pas entendus et vous les avez conduits à la grève : aujourd'hui, la grève des gardes, et, dans quelques jours, le 23 janvier, nous connaîtrons une « journée sans toubib ». Certes, il semble qu'un accord puisse être obtenu avec un syndicat très minoritaire. Mais est-ce une bonne solution ? Je ne le pense pas.

Madame la ministre, quelle décision comptez-vous prendre...

M. Lucien Degauchy. Aucune !

M. Jean-Luc Préel. ... - puisque c'est vous, en réalité, qui imposez ses décisions à l'assurance maladie - pour rétablir des relations de confiance avec tous les professionnels, sans exception, sur lesquels nous devons nous appuyer pour apporter à nos concitoyens des soins de qualité ? J'attends de vous une réponse précise et, si possible - mais j'ai peur de me tromper - sans polémique. Je vous remercie d'avance. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*
M. le président. J'espère, quant à moi, que la réponse ne sera pas prétexte à interruptions...
La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.
Mme Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité. Je souscris volontiers à votre voeu, monsieur Préel, car je ne demande qu'à répondre à vos questions sur le malaise très profond - et très ancien, d'ailleurs - des professionnels de médecine et de paramédecine libérale. Débattons calmement et sereinement, car il s'agit effectivement d'un problème majeur de santé publique.
M. Pierre Lellouche. Tout à l'heure, vous n'étiez guère sereine !
Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Je vous rappelle que j'ai réuni le « Grenelle de la santé », qui fonctionne depuis un an. Grâce à cette initiative, des pistes extrêmement intéressantes ont été tracées, parmi lesquelles certaines ont déjà donné lieu à des décisions dans la loi de financement de la sécurité sociale, je l'ai rappelé tout à l'heure.
Non seulement le dialogue n'a jamais été rompu, mais c'est moi qui l'ai revitalisé. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)* Nous avons, avec Bernard Kouchner, constamment maintenu le contact avec les professionnels de médecine libérale, de même, d'ailleurs, qu'avec ceux des hôpitaux. Je vous indique d'ailleurs que je reçois, ce soir, l'un des principaux syndicats d'infirmières ; ce n'est qu'un exemple, mais il reflète une réalité constante.
Bien entendu, même si je laisse la Caisse nationale d'assurance maladie négocier avec les représentants des médecins sur leurs rémunérations, les contacts, qui n'ont jamais cessé, reprendront de plus belle dès lors qu'un accord sera conclu.
Je ne refuse donc pas dialogue. Au contraire, je le recherche. *(Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)* Simplement, je le répète, tout en assumant l'ensemble de mes responsabilités, je respecte les compétences de la Caisse nationale d'assurance maladie. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

Données clés

Auteur : M. Jean-Luc Préel
Circonscription : Vendée (1re circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 3238
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 janvier 2002
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 17 janvier 2002